

# **Flurox<sup>MD</sup>-24**

## **Paquet de boîte**

**- Herbicide Nufarm Fluroxypyr (PCP No 30194)**

**- 2,4-D Ester 700 Herbicide Liquide (PCP No 27820)**



(Sleeve)

<b>GROUPE</b>	<b>4</b>	<b>HERBICIDE</b>
---------------	----------	------------------

### **Herbicide Nufarm Fluroxypyr**

Concentré Émulsifiable

L'Herbicide Nufarm Fluroxypyr est un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, y compris le gaillet gratteron et certaines mauvaises herbes à feuilles larges résistantes à l'ALS comme le kochia à balais dans les cultures de blé de printemps, de blé dur, de blé d'hiver et d'orge de printemps et d'avoine. L'Herbicide Nufarm Fluroxypyr réprime également l'ortie royale, la stellaire moyenne et la renouée liseron.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : fluroxypyr, présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle ... 180 g/L

N° D'HOMOLOGATION 30194 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



DANGER

POISON

**AVERTISSEMENT - IRRITE LES YEUX**  
**ATTENTION - IRRITE LA PEAU**

**Nufarm Agriculture Inc.**  
5101, 333 - 96th Ave NE  
Calgary, Alberta  
T3K 0S3  
1-800-868-5444

Numéro D'urgence 24 Heures Par Jour 1-800-424-9300

## **PRÉCAUTIONS**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**AVERTISSEMENT - IRRITE LES YEUX**

**ATTENTION - IRRITE LA PEAU**

**Danger - PROVOQUE DES LÉSIONS IMPORTANTES MAIS TEMPORAIRES AUX YEUX**

**Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau**

**Peut causer une irritation de la peau**

**NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE**

NE PAS permettre tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

## **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION**

**En tout temps :** Porter une combinaison propre couvrant tout le corps.

**Au cours du mélange et du chargement, de l'entretien et des réparations :** Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial et des gants de protection contre les produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever.

## **PRÉCAUTIONS D'UTILISATION**

À tous les jours, porter des vêtements frais lavés et un équipement de protection propre. Une fois la pulvérisation effectuée ou à la fin de la journée, prendre immédiatement une douche. Bien se laver à l'eau et au savon avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les mettre à l'écart pour les laver séparément de tout autre vêtement au détergent et à l'eau chaude et ce, avant de les remettre. Si l'herbicide a pénétré les vêtements, les enlever immédiatement; se laver à fond ensuite et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou très contaminés par ce produit concentré. Ne pas mettre le produit en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

Pour tous les scénarios agricoles et de cultures : **NE PAS** entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.

NE PAS utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des secteurs d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

## **RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES**

**Combustible.** Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

## **PREMIERS SOINS**

**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas d'ingestion** : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Les vomissements peuvent entraîner une pneumonie par aspiration.

### **NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :**

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProPharma Group, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

### **PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE**

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

### **RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT**

Ce produit contient un ou des principes actifs et des distillats aromatiques du pétrole qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

**TOXIQUE** pour les végétaux terrestres et les organismes aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues. Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

### **ENTREPOSAGE**

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation des humains et des animaux ni les sources d'approvisionnement en eau d'usage domestique. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à

l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

## **ÉLIMINATION**

### **Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants réutilisables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### **Contenants à remplissages multiples :**

En vue son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2018-5857

(Booklet)

<b>GROUPE</b>	<b>4</b>	<b>HERBICIDE</b>
---------------	----------	------------------

## **Herbicide Nufarm Fluroxypyr**

Concentré Émulsifiable

L'Herbicide Nufarm Fluroxypyr est un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, y compris le gaillet gratteron et certaines mauvaises herbes à feuilles larges résistantes à l'ALS comme le kochia à balais dans les cultures de blé de printemps, de blé dur, de blé d'hiver et d'orge de printemps et d'avoine. L'Herbicide Nufarm Fluroxypyr réprime également l'ortie royale, la stellaire moyenne et la renouée liseron.

AGRICOLE

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**PRINCIPE ACTIF : fluroxypyr, présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle ... 180 g/L**

**N° D'HOMOLOGATION 30194 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**



**DANGER**

**POISON**

**AVERTISSEMENT - IRRITE LES YEUX  
ATTENTION - IRRITE LA PEAU**

**Nufarm Agriculture Inc.**

5101, 333 – 96<sup>th</sup> Ave NE

Calgary, Alberta

T3K 0S3

1-800-868-5444

Numéro d'Urgence 24 Heures Par Jour 1-800-424-9300

## **PRÉCAUTIONS**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**AVERTISSEMENT - IRRITE LES YEUX**

**ATTENTION - IRRITE LA PEAU**

**DANGER - PROVOQUE DES LÉSIONS IMPORTANTES MAIS TEMPORAIRES AUX YEUX  
NOCIF EN CAS D'INGESTION, D'INHALATION OU D'ABSORPTION PAR LA PEAU**

**PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE LA PEAU**

**NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE**

NE PAS permettre tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

## **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION**

**En tout temps :** Porter une combinaison propre couvrant tout le corps.

**Au cours du mélange et du chargement, de l'entretien et des réparations :** Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial et des gants de protection contre les produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever.

## **PRÉCAUTIONS D'UTILISATION**

À tous les jours, porter des vêtements frais lavés et un équipement de protection propre. Une fois la pulvérisation effectuée ou à la fin de la journée, prendre immédiatement une douche. Bien se laver à l'eau et au savon avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les mettre à l'écart pour les laver séparément de tout autre vêtement au détergent et à l'eau chaude et ce, avant de les remettre. Si l'herbicide a pénétré les vêtements, les enlever immédiatement; se laver à fond ensuite et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou très contaminés par ce produit concentré. Ne pas mettre le produit en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

Pour tous les scénarios agricoles et de cultures : **NE PAS** entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.

NE PAS utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des secteurs d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

## **RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES**

**COMBUSTIBLE.** Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

## **PREMIERS SOINS**

**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Les vomissements peuvent entraîner une pneumonie par aspiration.

### **NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE**

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProPharma Group, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

### **PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE**

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

### **RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT**

Ce produit contient un ou des principes actifs et des distillats aromatiques du pétrole qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

TOXIQUE pour les végétaux terrestres et les organismes aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues. Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

### **ENTREPOSAGE**

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation des humains et des animaux ni les sources d'approvisionnement en eau d'usage domestique. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Si les contenants sont



endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

## **ÉLIMINATION**

### **Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants réutilisables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### **Contenants à remplissages multiples :**

En vue son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **INFORMATION GÉNÉRALE**

L'Herbicide Nufarm Fluroxypyr est un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans les cultures de blé de printemps, de blé dur, de blé d'hiver et d'orge de printemps et l'avoine, sans contre-ensemencement de légumineuses. L'Herbicide Nufarm Fluroxypyr offre un mode d'action novateur pour la suppression de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles difficiles à éliminer comme la kochia à balais (y compris les biotypes résistant à l'ALS) et le gaillet gratteron. L'Herbicide Nufarm Fluroxypyr réprime également l'ortie royale, la renouée liseron et la stellaire moyenne.

## **MODE D'ACTION**

L'Herbicide Nufarm Fluroxypyr est un herbicide systémique de type auxine et se déplace à l'intérieur de la plante pour supprimer ses tissus hors terre et sous terre. Le produit dérègle les schèmes de croissance normaux de la plante. Les symptômes chez les mauvaises herbes comprennent l'épinastie (torsion de la tige) et gonflement des noeuds.

## **PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION**

### **Plantes sensibles**

Ne pas appliquer l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr directement sur, ou le laisser entrer en contact direct avec des cultures sensibles ou des plantes utiles, y compris la luzerne, les haricots comestibles, le canola, les fleurs et plantes ornementales, les lentilles, la laitue, les pois, les

pommes de terre, les radis, le soya, les betteraves sucrées, les tournesols, les tomates ou le tabac.

### **Sites non ciblés**

Ne pas appliquer si des cultures sensibles ou d'autres plantes qui sont utiles à proximité risquent d'être touchées ou exposées au brouillard de pulvérisation. Voir la section « Risques pour l'environnement » de cette étiquette.

### **Rotation de culture**

Les champs ayant été traités à l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr peuvent être ensemencés l'année suivante en orge, en canola, en lin, en fourrage, en lentilles, en moutarde, en avoine, en pois, en seigle ou en blé ou aménagés en jachère d'été.

### **Mélanges en réservoir**

Lorsqu'un mélange en réservoir est utilisé, lire les étiquettes des constituants du mélange et adopter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) de ces constituants.

### **Précautions touchant l'équipement de pulvérisation**

Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

## **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE**

### **Pour éviter la dérive :**

- Utiliser des buses à volume élevée et des gouttelettes plus grosses.
- Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
- Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable.
- Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
- N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.

### **Pour minimiser le ruissellement des zones traitées :**

Comme ce produit n'est pas homologué pour être appliqué en milieu aquatique, **NE PAS** l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.

**NE PAS** contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre est inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 centimètres ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

### **Nettoyage de l'équipement**

Ne pas utiliser l'équipement ayant servi à l'application de l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr pour appliquer d'autres pesticides sur des cultures sensibles sans l'avoir lavé à fond. Consulter votre marchand de l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr pour obtenir les procédures détaillées de nettoyage de l'équipement.

## **MODE D'EMPLOI**

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE

SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

### Cultures homologuées

blé de printemps  
blé dur  
blé d'hiver  
orge de printemps  
avoine

### L'HERBICIDE NUFARM FLUROXYPYR UTILISÉ SEUL

Appliquer l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr pour la suppression en post-levée du gaillet gratteron et de la kochia à balais, y compris le kochia à balais résistant à l'ALS et autres mauvaises herbes à feuilles larges infestant le blé de printemps, de blé dur, de blé d'hiver et l'orge de printemps et l'avoine. Voir le tableau pour savoir quelles sont les mauvaises herbes supprimées/réprimées et les taux d'application.

### Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr utilisé seul

Mauvaises herbes supprimées	Taux de l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr (L/ha)
gaillet gratteron (1-4 verticilles)	0,4
kochia à balais <sup>1</sup> (2-8 feuilles)	0,6
mauve à feuilles rondes (1-6 feuilles)	0,8
lin spontané (1-12 cm)	0,6
Mauvaises herbes réprimées	Taux de l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr (L/ha)
stellaire moyenne <sup>1</sup> (jusqu'à 8 cm)	0,8
ortie royale (2-6 feuilles)	0,8
érodium cicutaire (1-8 feuilles)	0,6
renouée liseron (1-4 feuilles)	0,8

<sup>1</sup> Y compris les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

**NOTE :** L'action de l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr est influencée par la température. Une action optimale exige une croissance active de la culture et des mauvaises herbes. La plage de température pour une action optimale est de 12 °C à 24 °C. Si les températures sont au-dessous de 8 °C ou au-dessus de 27 °C, l'action sera réduite. Un gel avant l'application (3 jours) ou juste après (3 jours) peut nuire à la suppression des mauvaises herbes et à la tolérance de la culture. La suppression des mauvaises herbes peut aussi être affectée par des conditions de stress, p. ex., sécheresse, chaleur ou froid, ou si les mauvaises herbes ont commencé à fleurir, ou si l'infestation est grave.

### MODE D'APPLICATION

#### Périodes d'application

Appliquer sur le blé de printemps, blé dur, orge de printemps et l'avoine en croissance active à partir du stade de 2 feuilles jusqu'à, et incluant, l'élongation de la tige. Appliquer sur le blé d'hiver au printemps du stade de 3 talles jusqu'avant l'émergence de la feuille paniculaire.

Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Seules les mauvaises herbes levées au moment du traitement seront supprimées. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de ou après l'application peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter les risques de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. L'Herbicide Nufarm Fluroxypyr résiste à la pluie 1 heure après l'application. Si la culture est basse et que les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

#### **Intervalles pré-récolte/pacage (L'Herbicide Nufarm Fluroxypyr utilisé seul)**

- Le bétail peut paître dans les cultures traitées 3 jours après l'application.
- Délai avant récolte : 60 jours après l'application.

<b>HERBICIDE NUFARM FLUROXYPYR + HERBICIDE LIQUIDE ACHIEVE<sup>MD</sup> SC OU HERBICIDE ACHIEVE LIQUIDE OU NUFARM TRALKOXYDIME HERBICIDE OU NUFARM TRALKOXYDIME LIQUIDE</b>
---

#### **Ne pas appliquer sur l'avoine**

Pour supprimer la folle avoine et la sétairie verte dans les cultures de blé de printemps, de blé d'hiver et d'orge de printemps, appliquer l'Herbicide Liquide Achieve SC ou Herbicide Achieve Liquide ou Nufarm Tralkoxydime Herbicide or Nufarm Tralkoxydime Liquide à raison de 0,5 L/ha avec l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr. Se référer au tableau ci-dessus pour connaître les taux et les mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr. Lire les deux étiquettes de produit pour plus d'information sur les mesures de précaution et obtenir des directives d'utilisation additionnelles. Pour supprimer des mauvaises herbes à feuilles larges additionnelles, mélanger en réservoir avec soit du 2,4-D Ester, soit du MCPA Ester, jusqu' u maximum de 560 g é.a./ha (équivalent à 1,0 L/ha de 2,4-D LV600 ou 1,12 L/ha de MCPA LV500 ou 0,93 L/ha de MCPA Ester 600) ou entre 1,5 et 2,0 L/ha d'herbicide Curtail<sup>MC</sup> M. Se référer à l'étiquette du 2,4-D Ester ou du MCPA Ester pour des renseignements sur les taux inférieurs à 560 g é.a./ha et les mauvaises herbes supprimées.

#### **Instructions pour le mélange**

1. Commencer à remplir le réservoir de pulvérisation avec de l'eau propre puis démarrer l'agitateur. **Poursuivre l'agitation pendant toute la procédure de mélange et de pulvérisation.**
2. Lorsque le réservoir est rempli aux trois-quarts d'eau, ajouter l'Herbicide Liquide Achieve SC ou Achieve Liquide ou Nufarm Tralkoxydime Herbicide or Nufarm Tralkoxydime Liquide. Si l'on utilise plus d'un contenant l'herbicide ajouté, ajouter tous les contenants avant d'ajouter l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr.
3. Ajouter l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr ensuite. Si l'on utilise plus d'un contenant de l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr, ajouter tous les contenants de l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr avant d'ajouter d'autres produits.
4. Si l'on doit ajouter également du 2,4-D Ester, du MCPA Ester ou du Curtail M, ajouter les ensuite. Si l'on utilise plus d'un contenant de 2,4-D Ester, de MCPA Ester ou de Curtail M, ajouter tous les contenants de 2,4-D Ester, de MCPA Ester ou de Curtail M avant d'ajouter l'Adjuvant Turbocharge<sup>MD</sup> ou l'adjuvant Carrier.
5. Finalement, ajouter la quantité requise d'Adjuvant Turbocharge ou l'adjuvant Carrier puis continuer à remplir le réservoir d'eau au niveau voulu.

## HERBICIDE NUFARM FLUROXYPYR + HERBICIDE CURTAIL M

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges (voir le tableau) dans les cultures de blé de printemps, de blé dur, de blé d'hiver, d'orge de printemps et l'avoine, appliquer l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr mélangé en réservoir avec de l'herbicide Curtail M. Se référer à l'étiquette de l'herbicide Curtail M pour des précautions et des directives d'utilisation supplémentaires, particulièrement sur les restrictions portant sur la rotation de culture.

### Instructions pour le mélange

Verser la quantité exacte de l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr dans le réservoir de pulvérisation à moitié rempli d'eau et agiter. Ajouter la quantité exacte de l'herbicide Curtail M et continuer à agiter.

### Périodes d'application

Appliquer en post-levée lorsque les mauvaises herbes sont au stade de semis (2-4 feuilles) et à partir du moment où le blé de printemps, le blé dur, l'orge de printemps et l'avoine sont au stade 3 feuilles jusqu'à la levée de la feuille paniculaire. Appliquer sur le blé d'hiver au printemps du stade de 3 talles jusqu'avant l'émergence de la feuille paniculaire. Ne pas appliquer après la levée de la feuille paniculaire.

### Taux d'application

**I. Taux faible :** Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées ci-dessous, effectuer une pulvérisation uniforme contenant 0,6 L/ha l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr et 1,5 L/ha de l'herbicide Curtail M.

<b>Mauvaises herbes supprimées:</b>	chénopode blanc
chardon des champs (infestations faibles)	moutarde des champs
gaillet gratteron (1-8 verticilles)	bourse-à-pasteur
lin spontané (1-12 cm)	tabouret des champs
sagesse-des-chirurgiens (semis printaniers de 2-4 feuilles)	tournesol spontané
kochia à balais <sup>3</sup>	renouée liseron (1-8 feuilles)

### Mauvaises herbes réprimées:

érodium cicutaire (1-8 feuilles)

**II. Taux élevé :** Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées ci-dessous, effectuer une pulvérisation uniforme contenant 0,8 L/ha l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr et 2,0 L/ha de l'herbicide Curtail M.

**Mauvaises herbes supprimées :**

chardon des champs <sup>1</sup>	chénopode blanc	laiteron potager
canola spontané	amarante à racine rouge	laiteron des champs <sup>1</sup>
gaillet gratteron (1-4 verticilles)	mauve à feuilles rondes (1-6 feuilles)	tabouret des champs
stellaire moyenne <sup>1</sup>	ansérine de Russie	érodium cicutaire (1-8 feuilles)
séneçon vulgaire	matricaire inodore	tournesol (spontané)
pissenlit <sup>2</sup>	bourse-à-pasteur	sarrasin de Tartarie
sagesse-des-chirurgiens <sup>2</sup>	renouée	lin spontané (1-12 cm)
ortie royale (stade 2-6 feuilles)		renouée liseron (1-4 feuilles)
kochia à balais <sup>3</sup>		moutarde des champs

<sup>1</sup> Supprime tout le long de la saison, avec repousse à l'automne (arrêt de croissance des parties aériennes)

<sup>2</sup> Rosettes de printemps seulement.

<sup>3</sup> Y compris les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

Les matières actives de ce mélange en réservoir ne supprimeront que la stellaire moyenne à la levée AU MOMENT DE l'application. La stellaire moyenne en émergence après l'application ne sera pas supprimée. Pour réduire le plus possible de stellaire moyenne à la fin de la saison, retarder le plus possible l'application afin d'avoir un maximum de stellaire moyenne en levée. La réduction de population de stellaire moyenne sera également améliorée avec des cultures plus agressives et qui laissent moins passer la lumière.

**Intervalles pré-récolte/pacage (herbicide Nufarm Fluroxypyr + herbicide Curtail M)**

- Délai pour la coupe ou le pacage des champs traités : 7 jours après l'application.
- Délai avant récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.

Au cours du mélange avec l'herbicide Curtail M, porter des lunettes de sécurité ou un écran facial, une combinaison et des gants résistant aux produits chimiques, et un tablier et des bottes au cours du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.

L'herbicide Curtail M contient un ingrédient rapidement absorbé par la peau et les voies respiratoires.

<b>L'HERBICIDE NUFARM FLYROXYPYR + HERBICIDE CURTAIL M POUR LA SUPPRESSION DES GRAMINÉES ANNUELLES</b>
--

**Ne pas appliquer sur l'avoine**

Des mélanges avec les herbicides Nufarm Fluroxypyr et Curtail M avec d'autres herbicides assurent la suppression de mauvaises herbes additionnelles. Voir le tableau pour les mélanges en réservoir avec les herbicides Nufarm Fluroxypyr et Curtail M. Suivre toutes les mises en garde, les intervalles minimum avant récolte et les directives d'utilisation sur les étiquettes de l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr et des produits d'association utilisés.

**Mélanges en réservoir avec l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr (0,6 L/ha) + l'herbicide Curtail M (1,5 L/ha) ou l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr (0,8 L/ha) + l'herbicide Curtail M (2,0 L/ha)**

Produits d'association	Cultures homologuées	Taux de l'herbicide	Taux de l'adjuvant	Autres mauvaises herbes
Herbicide Liquide Achieve SC <sup>1</sup> ou Herbicide Achieve Liquide <sup>1</sup> ou Nufarm Tralkoxydime Herbicide <sup>1</sup> ou Nufarm Tralkoxydime Liquide <sup>1</sup>	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, orge de printemps	0,5 L/ha	Adjuvant Turbocharge ou Carrier 0,5 L/100 L de volume de pulvérisation (0,5 % v/v)	sétaire verte folle avoine
Herbicide Horizon <sup>MD</sup> 240SC ou Herbicide Signal <sup>MD</sup>	blé de printemps, blé dur	0,23 L/ha	Liquide Adjuvant Score <sup>MD</sup> 0,8 L/ha (0,8 % v/v) or Nufarm Enhance <sup>MD</sup> 0,25 L/ha (0,25%v/v)	sétaire verte folle avoine
Herbicide Assert <sup>MD</sup> 300 SC	blé de printemps, blé dur, orge de printemps	1,3 L/ha  1,6 L/ha	Se référer à l'étiquette du Assert 300 SC	folle avoine (1-3 feuilles)  folle avoine (4 feuilles)
Herbicide Puma <sup>MD 120</sup> Super ou Cordon	blé de printemps, blé dur, orge de printemps	385 mL/ha  770 mL/ha	Aucun requis	sétaire verte seulement  sétaire verte, folle avoine et pied-de-coq

<sup>1</sup>On peut utiliser l'herbicide Curtail M à un taux de 1,5 à 2,0 L/ha avec cette combinaison de mélange en réservoir.

**HERBICIDE NUFARM FLUROXYPYR + HERBICIDE 2,4-D ESTER**

**Ne pas appliquer sur l'avoine**

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges (voir le tableau), appliquer l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr à raison L/ha mélangé en réservoir avec l'herbicide 2,4-D LV 600. Appliquer en post-levée lorsque les mauvaises herbes sont au stade de semis (2-4 feuilles) et lorsque le blé de printemps, le blé dur, de blé d'hiver et l'orge de printemps sont au stade 4 feuilles jusqu'à la levée de la feuille paniculaire. Appliquer sur le blé d'hiver au printemps du stade de 3 talles jusqu'avant l'émergence de la feuille paniculaire. Une application avant le stade 4 feuilles du blé et de l'orge peut entraîner une torsion grave des feuilles et de la

tige, ainsi que des difformités pouvant réduire jusqu'à 10 % du rendement. Ne pas appliquer après la levée de la feuille paniculaire.

### Taux d'application

**I. Taux faible :** Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées ci-dessous, effectuer une pulvérisation uniforme contenant 0,45 L/ha l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr et 420 é.a./ha d'herbicide 2,4-D Ester dans au moins 100 L d'eau par hectare pour bien couvrir les mauvaises herbes.

#### Mauvaises herbes supprimées :

bardanette épineuse	lépidle dravier <sup>1</sup>	tabouret des champs
bardane	kochia <sup>3</sup> à balais	tournesol (annuel)
canola (spontané)	chénopode blanc	vesce jargeau
gaillet gratteron (1-4 verticilles)	moutardes (sauf tanaïsie verte, radis sauvage	
mélilot	des chiens et tanaïsie grise)	renouée liseron (1-4
lampourde glouteron	plantain	feuilles)
sagesse-des-chirurgiens	laitue épineuse	moutarde des champs
prêle des champs <sup>1</sup>	petite herbe à poux	
salsifis majeur	bourse-à-pasteur	

**II. Taux élevé :** Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées ci-dessus ainsi que celles indiquées ci-dessous, effectuer une pulvérisation uniforme contenant 0,6 L/ha d'herbicide l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr et 560 g é.a./ha d'herbicide 2,4-D Ester dans au moins 100 L d'eau par hectare pour bien couvrir les mauvaises herbes.

#### Autres mauvaises herbes supprimées :

laitue bisannuelle <sup>1</sup>	galinsoga cilié	soude roulante
pissenlit <sup>2</sup>	liseron des haies	renouée
oseille	renouée persicaire	erodium (1-8 feuilles)
patience	euphorbe ésole <sup>1</sup>	tanaïsie
moutarde des chiens	chénopode glauque	sarrasin de Tartarie
liseron des champs <sup>1</sup>	amarante à racine rouge	lin spontané (1-12 cm)
lépidie des champs	mauve à feuilles rondes (1-6	renouée liseron (1-4 feuilles)
	feuilles)	

#### Mauvaises herbes réprimées :

stellaire moyenne <sup>3</sup> (jusqu'à 8 cm)	ortie royale (stade 2 à 6	laiteron des champs
chardon du Canada <sup>1</sup>	feuilles)	(vivace) <sup>1</sup>
	laiteron des champs (annuel)	

<sup>1</sup> Contrôle des parties épigées seulement.

<sup>2</sup> Rosettes de printemps.

<sup>3</sup> Y compris les biotypes résistants aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

**NOTE :** L'action de l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr combinée avec l'herbicide 2,4-D Ester est influencée par la température. Une action optimale exige une culture active et une croissance des mauvaises herbes. La fourchette de température pour une action optimale est de 12 °C à 24 °C. Si les températures sont au-dessous de 8 °C ou au-dessus de 27 °C, l'action sera réduite. Un gel avant l'application (3 jours) ou peu après (3 jours) peut nuire à la suppression



des mauvaises herbes et à la tolérance de la culture. La suppression des mauvaises herbes peut aussi être affectée par des conditions de stress, p. ex., sécheresse, chaleur ou froid, ou si les mauvaises herbes ont commencé à fleurir, ou si l'infestation est grave.

### Instructions pour le mélange

Verser la quantité exacte de l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr dans le réservoir de pulvérisation à moitié rempli d'eau et agiter. Ajouter la quantité exacte de l'herbicide 2,4-D LV 600 et continuer à agiter.

### Intervalles pré-récolte/pacage (Herbicide Nufarm Fluroxypyr + herbicide 2,4-D Ester)

- Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai de récolte du fourrage ou de la coupe du foin : 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant d'être envoyé à l'abattoir.
- Délai avant récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.

## HERBICIDE NUFARM FLUROXYPYR + HERBICIDE 2,4-D ESTER + AUTRES HERBICIDES

### Ne pas appliquer sur l'avoine

Les mélanges des herbicides Nufarm Fluroxypyr + 2,4-D Ester LV600 avec d'autres herbicides permettent la suppression de mauvaises herbes additionnelles. Pour connaître les produits pouvant être mélangés en réservoir avec les herbicides Nufarm Fluroxypyr + 2,4-D Ester LV600 ainsi que les mauvaises herbes additionnelles, voir le tableau. Suivre toutes les mises en garde, les intervalles minimum avant récolte et les directives d'utilisation sur les étiquettes de l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr et des produits d'association utilisés.

### Mélanges en réservoir avec

**L'Herbicide Nufarm Fluroxypyr (0,6 L/ha) + l'herbicide 2,4-D Ester LV600 (560 g é.a./ha) ou l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr (0,45 L/ha) + Herbicide 2,4-D Ester (420 g é.a./ha)**

Produits d'association	Cultures homologuées	Taux de l'herbicide	Taux de l'adjuvant	Autres mauvaises herbes
Herbicide Liquide Achieve SC <sup>1,3</sup> ou Herbicide Achieve Liquide <sup>1,3</sup> ou Nufarm Tralkoxydime Herbicide ou Nufarm Tralkoxydime Liquide	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, orge de printemps	0,5 L/ha	Adjuvant Turbocharge ou Carrier 0,5 L/100 L de volume de pulvérisation (0,5 % v/v)	sétaire verte folle avoine
Herbicide Horizon 240EC ou Herbicide Signal	blé de printemps, blé dur	0,23 L/ha  0,29 L/ha	Liquide Adjuvant Score : 0,8 L/ha (0,8 % v/v) ou Nufarm Enhance 0,25 L/ha (0,25%v/v)  Liquide	folle avoine <sup>2</sup> (1-6 feuilles tige principale)  sétaire verte (1-5 feuilles tige principale) et

			Adjuvant Score : 1,0 L/ha (1,0 % v/v) ou Nufarm Enhance 0,32 L/ha (0,32%v/v)	folle avoine <sup>2</sup>
Herbicide Assert 300 SC	blé de printemps, blé dur, orge de printemps	1,3 L/ha  1,6 L/ha	Se référer à l'étiquette de Assert 300 SC	folle avoine (stade 1-3 feuilles)  folle avoine (stade 4 feuilles)
Herbicide Puma <sup>120</sup> Super ou Cordon	blé de printemps, blé dur	385 mL/ha  770 mL/ha	Aucun requis	sétaire verte seulement  sétaire verte, plus folle avoine et pied-de-coq
Everest <sup>MD</sup> Solupak <sup>MD</sup> 70 DF	blé de printemps, blé dur	43 g/ha	Se référer à l'étiquette de Everest Solupak 70 DF	sétaire verte folle avoine

<sup>1</sup> Ne pas appliquer ce mélange en réservoir avant le stade 4 feuilles de la culture de céréales sinon elle pourrait subir des dommages temporaires. Ce mélange en réservoir peut causer des dommages temporaires à la culture. Toutefois, cela ne devrait pas nuire au rendement. Ce mélange en réservoir peut réduire la suppression de la folle avoine par rapport à l'utilisation des herbicides Herbicide Liquide Achieve SC ou Herbicide Achieve Liquide ou Nufarm Tralkoxydime Herbicide ou Nufarm Tralkoxydime Liquide seuls.

<sup>2</sup> La suppression de la folle avoine peut être réduite lorsque mélangé en réservoir avec les herbicides Nufarm Fluroxypyr +2,4-D Ester.

<sup>3</sup> Le 2,4-D Ester peut être mélangé en réservoir à des taux allant jusqu'à un maximum de 560 g é.a./ha avec cette combinaison de mélange en réservoir.

**HERBICIDE NUFARM FLUROXYPYR + HERBICIDE 2,4-D ESTER + HERBICIDE REFINE EXTRA 75 DF OU HERBICIDE REFINE EXTRA 75 TOSS-N-GO OU HERBICIDE REFINE SG OU HERBICIDE REFINE SG TOSS-N-GO OU NUFARM BOOST<sup>MD</sup> HERBICIDE**

**Cultures de blé de printemps (sauf durum) et d'orge de printemps.  
Ne pas appliquer sur l'avoine.**

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges, y compris le gaillet gratteron, on peut mélanger en réservoir l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr avec l'herbicide 2,4-D et avec soit l'Herbicide Refine Extra 75 DF ou l'Herbicide Refine Extra 75 Toss-N-Go ou l'Herbicide Refine SG ou l'Herbicide Refine SG Toss-N-Go ou Nufarm Boost Herbicide. Appliquer l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr à raison de 0,3 L/ha mélangé en réservoir avec l'Herbicide Refine Extra 75 DF ou avec l'Herbicide Refine Extra 75 Toss-N-Go ou Nufarm Boost Herbicide à 20 g/ha, ou avec l'Herbicide Refine SG ou l'Herbicide Refine SG Toss-N-Go à 30 g/ha, L'herbicide 2,4-D Ester à 280 g é.a./ha (égal à 0,5 L/ha de 2,4-D Ester 600 ou 0,42 L/ha

de 2,4-D Ester LV 700) et un surfactant non ionique (Agral 90 ou Citowett Plus) à 2 L par 1000 L de solution pulvérisable. Utiliser un volume de pulvérisation de 100 L/ha.

Appliquer en postlevée lorsque les mauvaises herbes sont du stade de semis jusqu'au stade de 4 feuilles/verticilles, et lorsque le blé de printemps (sauf le durum) et l'orge de printemps sont du stade de 4 feuilles jusqu'au stade de la feuille paniculaire. **Ne pas appliquer sur des cultures avec contreensemencement de légumineuses.**

### **Mauvaises herbes supprimées ou réprimées**

#### **Mauvaises herbes supprimées :**

renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)	séneçon vulgaire	bourse-à-pasteur
neslie paniculée	ortie royale	tabouret des champs
stellaire moyenne (1-6 feuilles) <sup>1</sup>	kochia à balais <sup>3</sup>	sarrasin de Tartarie
gaillet gratteron <sup>2</sup>	chénopode blanc	colza spontané <sup>4</sup>
spargoute des champs	crépis des toits	tournesol spontané
saponaire des vaches	amarante à racine rouge	renouée liseron <sup>5</sup>
sagesse-des-chirurgiens	soude roulante	moutarde des champs

<sup>1</sup> Effectuer la pulvérisation avant que le couvert de la culture n'empêche une couverture complète des mauvaises herbes. La stellaire moyenne qui émerge après l'application ne sera pas supprimée.

<sup>2</sup> Sauf le gaillet gratteron résistant au groupe 2

<sup>3</sup> Sauf le kochia à balais résistant au groupe 2

<sup>4</sup> Le mélange en réservoir ne supprimera pas les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr (p ex. les variétés Clearfield<sup>MD</sup> ou autres variétés possédant le caractère Pursuit Smart<sup>MD</sup>)

<sup>5</sup> Appliquer sur la renouée liseron en croissance active, du stade du cotylédon au stade de 3 feuilles. La suppression peut être réduite en cas de stress environnemental. Les plantes larges peuvent repousser après le traitement

#### **Mauvaises herbes réprimées :**

chardon des champs <sup>6</sup>	laiteron <sup>6</sup>
mauve à feuilles rondes (2-6 feuilles) <sup>7</sup>	érodium ciculaire (2-6 feuilles)
matricaire inodore	linaire (jusqu'à 15 cm) <sup>8</sup>

<sup>6</sup> Appliquer lorsque la plupart des chardons sont émergés et en croissance active. Appliquer avant le stade du bouton et avant que le couvert de la culture n'empêche une couverture complète des chardons, lorsque les chardons n'ont pas plus de 15 cm de hauteur pour une meilleure suppression des parties pigées. Une seule application sera efficace pour inhiber la capacité des chardons émergés à concurrencer la culture. Les chardons qui émergent plus tard ne seront pas supprimés.

<sup>7</sup> Appliquer sur la mauve à feuilles rondes en croissance active. Gardera la mauve rabougrie mais ne pourra peut-être pas réduire les populations dans leur ensemble.

<sup>8</sup> Un programme de suppression de cette mauvaise herbe comprend l'application chimique et un travail du sol fréquent.

### **Instructions pour le mélange**

Remplir le tiers du réservoir d'eau propre. Avec l'agitateur en marche, ajouter la quantité requise d'Herbicide Refine Extra 75 DF ou d'Herbicide Refine Extra 75 Toss-N-Go ou d'Herbicide Refine SG ou d'Herbicide Refine SG Toss-N-Go ou Nufarm Boost Herbicide et poursuivre l'agitation pour au moins 5 minutes pour s'assurer que l'Herbicide Refine Extra 75 DF ou l'Herbicide Refine Extra 75 Toss-N-Go ou l'Herbicide Refine SG ou l'Herbicide Refine SG

Toss-N-Go ou Nufarm Boost Herbicide est complètement dissous. Une fois qu'il l'est, ajouter l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr en agitant continuellement. Ajouter l'herbicide 2,4-D Ester et le reste de l'eau. Ajouter ensuite l'adjuvant. Utiliser un volume de pulvérisation de 100 L/ha. Consulter l'étiquette du 2,4-D pour des directives d'application et des précautions d'utilisation additionnelles.

### Intervalles pré-récolte/pacage

- Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai de récolte du fourrage ou de la coupe du foin : 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant d'être envoyé à l'abattage.
- Délai avant récolte de la culture mature traitée : 60 jours après l'application.

<p><b>HERBICIDE NUFARM FLUROXYPYR + HERBICIDE MCPA LV500 OU HERBICIDE MCPA ESTER 600</b></p>
--

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges (voir le tableau qui suit), appliquer l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr à raison de 0,6 L/ha mélangé en réservoir à l'herbicide MCPA LV500 à 1,12 L/ha ou à l'herbicide MCPA Ester 600 à 0,93 L/ha. Appliquer en post-levée lorsque les mauvaises herbes sont au stade de semis (2-4 feuilles) et lorsque le blé de printemps, le blé dur, l'orge de printemps et l'avoine sont au stade 3 feuilles jusqu'à l'émergence de la feuille paniculaire. Appliquer sur le blé d'hiver au printemps du stade de 3 talles jusqu'avant l'émergence de la feuille paniculaire. Une application avant le stade 3 feuilles du blé et de l'orge peut entraîner une torsion grave des feuilles et de la tige, ainsi que des déformités de la tête pouvant réduire jusqu'à 10 % du rendement. Ne pas appliquer après la levée de la feuille paniculaire. Ne pas appliquer sur des céréales avec contre-ensemencement de légumineuses.

### Instructions pour le mélange

Ajouter la bonne quantité d'Herbicide Nufarm Fluroxypyr au réservoir de pulvérisation à moitié rempli d'eau et agiter. Ajouter la bonne quantité d'herbicide MCPA LV500 ou d'herbicide MCPA Ester 600 et poursuivre l'agitation.

### Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par le mélange en réservoir des herbicides Nufarm Fluroxypyr + MCPA LV500 ou MCPA Ester 600

#### Mauvaises herbes supprimées :

petite bardane	ortie royale (2-6 feuilles)	petite herbe à poux
canola spontané	kochia à balais <sup>1</sup>	bourse-à-pasteur
gaillet gratteron (1-4 verticilles)	chénopode blanc	tabouret des champs
lampourde glouteron	moutarde (sauf des chiens et tansaisie verte)	tournesol, annuel
lin spontané (1-12 cm)	amarante à racine rouge (1-4 feuilles)	vesce
sagesse-des-chirurgiens	laitue scariole	radis sauvage

#### Mauvaises herbes réprimées :

renouée scabre	renouée liseron (1-4 feuilles)
érodium cicutaire (1-8 feuilles)	

<sup>1</sup> Y compris les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

**Intervalles pré-récolte/pacage (Herbicide Nufarm Fluroxypyr + Herbicide MCPA LV500 ou Herbicide MCPA Ester 600)**

- Délai avant le pacage ou la coupe du foin : 7 jours après l'application.
- Délai avant récolte de la culture mature traitée : 60 jours après l'application.

**HERBICIDE NUFARM FLUROXYPYR + HERBICIDE MCPA LV500 ou HERBICIDE MCPA ESTER 600 + AUTRES HERBICIDES**

**Ne pas appliquer sur l'avoine**

Les mélanges en réservoir de l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr + l'herbicide MCPA LV500 ou l'herbicide MCPA Ester 600 avec d'autres herbicides permettent de supprimer des mauvaises herbes additionnelles. Pour la liste des produits qui peuvent être mélangés en réservoir avec l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr + l'herbicide MCPA LV500 ou l'herbicide MCPA Ester 600 et les mauvaises herbes additionnelles supprimées, voir le tableau qui suit. Suivre toutes les mises en garde, les intervalles minimum avant la récolte et les modes d'emploi (y compris les périodes d'application) sur les étiquettes de l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr et des produits d'association.

**Mélanges en réservoir avec l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr (0,6 L/ha) + l'herbicide MCPA LV500 (1,12 L/ha) ou l'herbicide MCPA Ester 600 (0,93 L/ha)**

Produits d'association	Cultures homologuées	Taux de l'herbicide	Taux de l'adjuvant	Autres mauvaises herbes
Herbicide Liquide Achieve SC <sup>1</sup> ou Herbicide Achieve Liquide <sup>1</sup> ou Nufarm Tralkoxydime Herbicide <sup>1</sup> ou Nufarm Tralkoxydime Liquide <sup>1</sup>	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, orge de printemps	0,5 L/ha	Adjuvant Turbocharge ou Carrier 0,5 L/ha (0,5 % v/v)	sétaire verte folle avoine
Herbicide Horizon 240EC ou Herbicide Signal	blé de printemps, blé dur	0,23 L	Liquide Adjuvant Score 0,8 L/ha (0,8 % v/v) ou Nufarm Enhance 0,25 L/ha (0,25%v/v)	folle avoine
Herbicide Assert 300 SC	blé de printemps, blé dur, orge de printemps	1,3 L 1,6 L	Se référer à l'étiquette de l'Assert 300SC	folle avoine (1-3 feuilles) folle avoine (4 feuilles)

Herbicide Puma <sup>120</sup> Super ou Cordon	blé de printemps, blé dur, orge de printemps	0,77 L	Aucun requis	folle avoine
---	--	--------	--------------	--------------

<sup>1</sup> Le MCPA Ester peut être mélangé en réservoir à des taux allant jusqu'à un maximum de 560 g é.a./ha avec cette combinaison de mélange en réservoir.

**HERBICIDE NUFARM FLUROXYPYR + HERBICIDE REFINE EXTRA 75 DF OU HERBICIDE REFINE EXTRA 75 TOSS-N-GO OU HERBICIDE REFINE SG OU HERBICIDE REFINE SG TOSS-N-GO OU NUFARM BOOST HERBICIDE**

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges (voir le tableau suivant), on peut mélanger en réservoir l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr avec l'Herbicide Refine Extra 75 DF ou avec l'Herbicide Refine Extra 75 Toss-N-Go ou l'Herbicide Refine SG ou l'Herbicide Refine SG Toss-N-Go ou Nufarm Boost Herbicide. Appliquer en postlevée lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active, les résultats étant meilleurs lorsque les semis des mauvaises herbes ont moins de 10 cm de hauteur. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Une couverture complète des mauvaises herbes visées est essentielle. On peut appliquer ce mélange sur le blé de printemps, y compris l'orge de printemps et le blé dur en croissance active à partir du stade de 2 feuilles jusqu'à, et incluant, l'élongation de la tige. Le mélange en réservoir de l'Herbicide Refine Extra 75 DF ou l'Herbicide Refine Extra 75 Toss-N-Go ou l'Herbicide Refine SG ou l'Herbicide Refine SG Toss-N-Go ou Nufarm Boost Herbicide avec l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr permet de supprimer le gaillet gratteron tolérant au groupe 2 à 0,4 L/ha et le kochia à 0,6 L/ha. **Ne pas appliquer sur des cultures avec contre-ensemencement de légumineuses ou de graminées.**

**Taux d'application**

Pour supprimer les mauvaises herbes suivantes, effectuer une pulvérisation uniforme contenant entre 0,4 et 0,8 litre d'Herbicide Nufarm Fluroxypyr et 20 g/ha d'Herbicide Refine Extra 75 DF ou d'Herbicide Refine Extra 75 Toss-N-Go ou Nufarm Boost Herbicide, ou 30 g/ha d'Herbicide Refine SG ou d'Herbicide Refine SG Toss-N-Go et 2 litres par 1000 L de solution pulvérisable de surfactant non ionique (Agral 90 ou Citowett Plus) avec un volume de pulvérisation de 100 L/ha.

**Mauvaises herbes supprimées ou réprimées**

**Mauvaises herbes supprimées à 0,4 L/ha d'Herbicide Nufarm Fluroxypyr et 20 g/ha d'Herbicide Refine Extra 75 DF ou d'Herbicide Refine Extra 75 Toss-N-Go ou Nufarm Boost Herbicide, ou 30 g/ha d'Herbicide Refine SG ou d'Herbicide Refine SG Toss-N-Go :**

renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)	séneçon vulgaire	bourse-à-pasteur
neslie paniculée	ortie royale	tabouret des champs
stellaire moyenne <sup>1</sup> (1-6 feuilles)	kochia à balais <sup>2</sup>	sarrasin de Tartarie
gaillet gratteron (1-4 verticilles)	chénopode blanc	colza spontané <sup>3</sup>
spargoute des champs	crépis des toits	tournesol spontané
saponaire des vaches	amarante à racine rouge	renouée liseron <sup>4</sup>
sagesse-des-chirurgiens	soude roulante	moutarde des champs

<sup>1</sup> Appliquer avant que le couvert n'empêche une couverture complète des mauvaises herbes. La stellaire moyenne qui émerge après l'application ne sera pas supprimée.

<sup>2</sup> Sauf le kochia à balais résistant au groupe 2

<sup>3</sup> Le mélange en réservoir ne supprimera pas les variétés de canola tolérant à l'imazethapyr (p ex. les variétés Clearfield ou autres variétés possédant le caractère Pursuit Smart)

<sup>4</sup> Appliquer sur la renouée liseron en croissance active, du stade du cotylédon au stade de 3 feuilles. La suppression peut être réduite en cas de stress environnemental. Les plantes larges peuvent repousser après le traitement

**Mauvaises herbes supprimées à 0,4 L/ha d'Herbicide Nufarm Fluroxypyr et 20 g/ha d'Herbicide Refine Extra 75 DF ou d'Herbicide Refine Extra 75 Toss-N-Go ou Nufarm Boost Herbicide, ou 30 g/ha d'Herbicide Refine SG ou d'Herbicide Refine SG Toss-N-Go :**

chardon des champs <sup>5</sup>	laiteron <sup>5</sup>
mauve à feuilles rondes (2-6 feuilles) <sup>6</sup>	érodium cicutaire (stade de 2 à 6 feuilles)
matricaire inodore	linaire (jusqu'à 15 cm) <sup>7</sup>

<sup>5</sup> Appliquer lorsque la plupart des chardons sont émergés et en croissance active. Pour une meilleure suppression des parties épigées, appliquer avant le stade du bouton lorsque les chardons n'ont pas plus de 15 cm de hauteur et avant que le couvert de la culture n'empêche une couverture complète des mauvaises herbes. Les parties épigées des chardons qui émergent plus tard ne seront pas supprimées.

<sup>6</sup> Appliquer sur la mauve à feuilles rondes en croissance active. Gardera la mauve rabougrri mais ne pourra peut-être pas réduire les populations dans leur ensemble.

<sup>7</sup> Un programme de suppression de cette mauvaise herbe comprend l'application chimique et un travail du sol fréquent.

**Mauvaises herbes additionnelles supprimées à 0,6 L/ha d'Herbicide Nufarm Fluroxypyr et 20 g/ha d'Herbicide Refine Extra 75 DF ou d'Herbicide Refine Extra 75 Toss-N-Go ou Nufarm Boost Herbicide, ou 30 g/ha d'Herbicide Refine SG ou d'Herbicide Refine SG Toss-N-Go :**

kochia à balais (2-8 feuilles; y compris les biotypes résistant au groupe 2)  
lin spontané (1-12 cm)

**Mauvaises herbes additionnelles supprimées et réprimées à 0,8 L/ha d'Herbicide Nufarm Fluroxypyr et 20 g/ha d'Herbicide Refine Extra 75 DF ou d'Herbicide Refine Extra 75 Toss-N-Go ou Nufarm Boost Herbicide, ou 30 g/ha d'Herbicide Refine SG ou d'Herbicide Refine SG Toss-N-Go :**

<b>Mauvaises herbes supprimées</b>	<b>Mauvaises herbes réprimées</b>
mauve à feuilles rondes (1-6 feuilles)	stellaire moyenne ((jusqu'à 8 cm ; y compris les biotypes résistant au groupe 2)

### **Instructions pour le mélange**

Remplir le tiers du réservoir d'eau propre. Avec l'agitateur en marche, ajouter la quantité requise d'Herbicide Refine Extra 75 DF ou d'Herbicide Refine Extra 75 Toss-N-Go ou d'Herbicide Refine SG ou d'Herbicide Refine SG Toss-N-Go ou Nufarm Boost Herbicide et poursuivre l'agitation pour au moins 5 minutes pour s'assurer que l'Herbicide Refine Extra 75 DF ou l'Herbicide Refine Extra 75 Toss-N-Go ou l'Herbicide Refine SG ou l'Herbicide Refine SG Toss-N-Go ou Nufarm Boost Herbicide est complètement dissous. Ajouter la quantité requise d'Herbicide Nufarm Fluroxypyr avec une agitation réduite. Ajouter le reste de l'eau, puis l'adjuvant. Utiliser un volume de pulvérisation de 100 L/ha.

### **Intervalles pré-récolte/pacage**

- Délai avant le pacage ou la coupe du foin : 7 jours après l'application.
- Délai avant récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ : Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Nufarm Agriculture Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Nufarm Agriculture Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant sur cette étiquette supplémentaire.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Nufarm Agriculture Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

#### **MODE D'EMPLOI**

**FÉTUQUE ÉLEVÉE ÉTABLIE ET SEMIS CULTIVÉS POUR LES SEMENCES :** Effectuer une application par année (application terrestre seulement) pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette. Appliquer entre le stade 4 feuilles et l'émergence de la feuille paniculaire dans au moins 100 L d'eau/ha. Ne pas effectuer la récolte du fourrage ni la coupe du foin.

**Taux d'application (appliquer en tant que mélange en réservoir seulement) :** L'Herbicide Nufarm Fluroxypyr : 0,6 L/ha ; herbicide 2,4-D Ester : 560 g é.a./ha

#### **POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DANS LES FOURRAGES EN SEMIS OU ÉTABLIS, CULTIVÉS POUR LES SEMENCES DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT :**

Fétuque rouge traçante  
Agropyre intermédiaire  
Agropyre à crête  
Brome des prés  
Brome inerme  
Phléole

Effectuer une application par année en volume de pulvérisation de 100 à 200 L/ha pour supprimer les mauvaises herbes figurant sur l'étiquette sur les fourrages en semis (de 4 feuilles à feuille paniculaire) ou les fourrages établis. L'application doit être effectuée en postlevée lorsque les mauvaises herbes sont au stade de 2 à 4 feuilles. N'appliquer que par pulvérisation générale au moyen d'un pulvérisateur hydraulique au sol.

**Taux d'application (appliquer en tant que mélange en réservoir seulement) :** L'Herbicide Nufarm Fluroxypyr : 0.6 L/ha ; herbicide 2,4-D Ester : 560 g é.a./ha

Ne pas récolter le fourrage ni couper le foin pour l'utiliser comme fourrage.  
Délai avant récolte : 60 jours après l'application.



Consulter l'étiquette principale de l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr et celle de l'herbicide 2,4-D Ester avant l'utilisation pour obtenir des détails et des instructions supplémentaires, notamment sur les délais à respecter avant la récolte.

LIRE LES RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE COMPLÈTE AVANT D'UTILISER CE PRODUIT.

**MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ANNUELLES ET VIVACES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DANS LES CULTURES DE GRAINES DE L'ALPISTE DES CANARIES :**

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces figurant sur l'étiquette dans les cultures de graines de l'alpiste des Canaries, appliquer l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr à un taux de 0,6 L/ha et Nufarm MCPA Ester 600 Herbicide Liquide à 0,93 L/ha dans au moins 100 L d'eau/ha pour couvrir entièrement les mauvaises herbes, avec une pression de pulvérisation de 200 à 275 kPa. Appliquer au moyen d'un pulvérisateur à rampe terrestre lorsque les mauvaises herbes sont au stade de semis (2 à 4 feuilles) et lorsque les graines de l'alpiste des Canaries sont entre le stade de 3 feuilles et juste avant le stade de la feuille paniculaire. N'effectuer qu'une seule application en post-levée par saison. Ne PAS appliquer dans les 60 jours avant la récolte. Pour utilisation seulement dans les provinces des prairies et la région de la rivière de la paix en Colombie-Britannique.

**Zones tampons**

Les traitements localisés effectués à l'aide d'un pulvérisateur manuel **NE NÉCESSITENT PAS** de zones tampons.

Il est nécessaire de respecter les zones tampons précisées dans le tableau suivant entre le point d'application directe du produit et la lisière des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les régions boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les bourniers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampon (mètres) requise pour la protection des habitats suivants:				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de:		Habitats estuariens et marins d'une profondeur de:		Habitats terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, orge de printemps, avoine, semis et cultures établies de fétuque et de graminées fourragères produites pour leurs semences, et graines d'alpiste des Canaries	1	0	1	1	1

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des autres produits du mélange et se conformer à la plus grande des zones tampons prescrites (la plus restrictive) pour les produits utilisés dans le mélange en cuve et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grossière (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le [calculateur de zone tampon](#) dans la section Pesticides du site Canada.ca.

## **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- S'il y a lieu, utiliser l'Herbicide Nufarm Fluroxypyr ou les herbicides du même groupe 4 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe

précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Nufarm Agriculture Inc au 1-800-868-5444 ou à [www.nufarm.ca](http://www.nufarm.ca).

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

<sup>MD/MC</sup> Toutes les marques de commerce appartiennent à leur titulaire respectif.

2018-5857

# 2,4-D Ester 700

**Herbicide Liquide**

**COMMERCIAL**

GROUPE 4 HERBICIDE

DANGER



POISON

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL  
AVERTISSEMENT – IRRITANT CUTANÉ

Nufarm Agriculture Inc.  
5507 1st Street SE  
Calgary, Alberta T2H 1H9  
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour  
1-800-424-9300

**CONTIENT 2,4-D  
CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE**

**GARANTIE :**

2,4-D, présent sous forme d'ester  
2-éthylhexyle ... 660 g e.a./L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE  
CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION**

Utiliser sur le blé, l'orge, le seigle, le maïs de  
grande culture, le soja, les pâturages et les  
terrains incultes.

No D'HOMOLOGATION 27820  
LOI SUR LES PRODUITS  
ANTIPARASITAIRES

**Nufarm**

## **PRÉCAUTIONS :**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif ou mortel si ingéré. Sensibilisant cutané potentiel. Irritant cutané. NE PAS mettre en contact avec la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Enlever IMMÉDIATEMENT tout concentré qui est sur la peau ou dans les yeux. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau exposée. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation.

## **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :**

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI. Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique ou pulvérisateur à réservoir dorsal, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures. Ne pas asperger les racines nues des arbres ou des plantes ornementales.

**Lessivage :** L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) ou la nappe phréatique peu profonde.

**Ruissellement :** Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile. Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies. La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné. Pour prévenir le ruissellement, éviter de pulvériser sur les allées, les trottoirs ou toute autre surface revêtue. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivants l'application.

## **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :**

**Manutention du concentré (mélange et chargement) :** Porter une combinaison de travail par-dessus, une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.

**Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) :** Porter une combinaison de travail par-dessus, une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.

S'ils prévoient utiliser plus de 401 L d'herbicide liquide Nufarm 2,4-D Ester 700 /j, les travailleurs doivent également employer un système fermé. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur ou dans la cabine d'un avion.

Les préposés au mélange, au chargement et à l'application qui utilisent un pulvérisateur manuel à compression mécanique doivent porter un respirateur s'ils prévoient manipuler plus de 7,5 L par jour. Ne pas manipuler plus de 12 L par jour.

## **2**

### **PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR :**

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après l'utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément, se laver en profondeur les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements personnels et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instruction de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison.
- Après le travail enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

### **PREMIER SOINS :**

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

NE PAS provoquer le vomissement. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut entraîner une pneumonie de déglutition. Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Ce produit peut causer une légère irritation des yeux. Une surexposition au 2,4-D peut provoquer la toux, des brûlures, des étourdissements ou une perte temporaire de la coordination musculaire. D'autres symptômes possibles d'une surexposition, sont la fatigue, fatigue musculaire ou des nausées. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade. Traiter selon les symptômes.

## **NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :**

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrex, 1-800-424-9300.  
Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.  
Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc.,  
1-800-868-5444.

## **CONDITIONS D'ENTREPOSAGE :**

Entreposer le contenant bien fermé loin des semences, des engrais, des plantes et des aliments. Peut être entreposé à n'importe quelle température. BIEN MÉLANGER AVANT L'EMPLOI.

## **ÉLIMINATION :**

### **Contenants Recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants Réutilisables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### **Contenants Réutilisables – Rechargeables :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

### **MODE D'EMPLOI :**

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce tels que lacs, rivières, broussiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés, milieux humides, habitats estuariens ou marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.

### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :**

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide liquide Nufarm 2,4-D Ester 700 contient un herbicide appartenant à la fois au groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à l'herbicide liquide Nufarm 2,4-D Ester 700 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

### **Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :**

- S'il y a lieu, utiliser l'herbicide liquide Nufarm 2,4-D Ester 700 ou les herbicides du même groupe 4 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépiçage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.



- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquez avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à [www.nufarm.ca](http://www.nufarm.ca).

### **PRÉCAUTIONS D'UTILISATION GÉNÉRALE :**

L'herbicide liquide Nufarm 2,4-D Ester 700 peut endommager les cultures sensibles, les cultures ornementales et les autres plantes même lorsqu'utilisé en quantités quasi négligeables.

Éviter de provoquer une dérive sur la végétation désirable. Les pulvérisations grossières sont moins susceptibles à la dérive. Ne pas pulvériser en période de grands vents. Attendre 7 jours après l'application pour laisser les animaux laitiers en lactation paître dans les champs. Attendre 30 jours après l'application pour laisser paître le bétail ou faucher en foin les cultures traitées. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

### **MÉLANGE :**

Bien agiter avant l'utilisation. Pour assurer un mélange uniforme, remplir le réservoir d'eau propre jusqu'à la moitié, ajouter la quantité requise d'herbicide liquide Nufarm 2,4-D Ester 700 et bien agiter. Ajouter la quantité manquante d'eau et agiter avant de pulvériser. Si la bouillie de pulvérisation a reposé, bien agiter avant de la pulvériser. Bien nettoyer le pulvérisateur après son utilisation. Pour les contenants à capacité plus grande que 20L : Utiliser un système de transfert fermé pour transvider les liquides concentrés de tels contenants dans le réservoir du pulvérisateur.

### **ÉQUIPEMENT ET VOLUME DE PULVÉRISATION :**

**Application au moyen d'un pulvérisateur agricole :** NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales.

NE PAS pulvériser ce produit en gouttelettes de diamètre inférieur à celui de la taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus des cultures ou du sol. Appliquer dans 50 à 200 litres d'eau par hectare avec l'équipement au sol à moins d'indications contraires. Des volumes d'eau plus élevés réduiront le risque de dommages aux cultures.

**Pulvérisation par voie aérienne :** NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes de diamètre inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor. Appliquer dans un minimum de 30 litres d'eau par hectare par équipement aérien.

**Pour ce qui est des applications localisées, à l'aide d'un sac à dos,** mélanger 200 mL de produit dans 10 L d'eau. Pulvériser de façon à mouiller à fond tout le feuillage.

### **MÉLANGES EN RÉSERVOIR :**

L'herbicide liquide Nufarm 2,4-D Ester 700 peut être recommandé en mélange en réservoir avec d'autres produits. Consulter l'étiquette du produit d'association du mélange en réservoir et se conformer aux précautions, restrictions et au mode d'emploi les plus restrictifs.

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut diminuer l'activité biologique engendrant une réduction de l'efficacité ou dommages à la plante hôte. Puisque les effets des mélanges en cuve non étiquetés ne sont pas évalués, l'utilisateur devrait donc communiquer avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas identifié sur l'étiquette du produit antiparasitaire en question. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur une étiquette ou qui n'est pas précisément recommandé par Nufarm Agriculture Inc.

### **CULTURES, MOMENT PROPICE POUR L'APPLICATION, DOSES ET MÉTHODES D'APPLICATION :**

Utiliser la dose requise pour supprimer les mauvaises herbes présentes. Afin de minimiser les risques d'endommager la culture, ne pas utiliser une dose supérieure à la dose recommandée pour la culture visée. Des doses supérieures peuvent être requises pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes. L'utilisation de doses supérieures aux doses recommandées pour une culture visée peut occasionner des dommages significatifs à la culture, et ne devraient être utilisées que lorsque le risque de dommages à une culture sera compensé par les avantages d'une suppression améliorée des mauvaises herbes. Appliquer quand la température est chaude et quand la culture et les mauvaises herbes sont en croissance active et que les mauvaises herbes sont à un stade où elles sont sensibles au traitement. Éviter d'appliquer le produit lors d'une sécheresse ou s'il fait exceptionnellement chaud.

---

**CULTURE :** Céréales de printemps (Blé, orge, seigle), sans contre-ensemencement de légumineuses.

### **MOMENT PROPICE À L'APPLICATION ET DOSE :**

#### **Avant ou après le semis, mais avant la levée de la culture :**

Lorsque les mauvaises herbes sont moins de 8 cm de hauteur et en pleine croissance, utiliser 0,5 à 0,8 L/ha.

Si les mauvaises herbes sont plus grandes que 8 cm, ou pour plus difficiles à contrôler, utiliser jusqu'à 1,1 L/ha.

#### **Après la levée des cultures :**

De la 4<sup>e</sup> feuille déployée jusqu'au début du stade de la feuille étendard (phase d'épiage), jusqu'à 1,1 L/ha.

**MÉTHODE :** Application terrestre ou aérienne.

**DOSE MAXIMUM PAR  
HECTARE ET PAR AN :** 1,3 L.

---

**CULTURE :** Céréales d'automne (Blé d'automne, seigle d'automne)

**MOMENT PROPICE  
À L'APPLICATION  
ET DOSE :**

**Avant ou après le semis, mais avant la levée de la culture :**

Lorsque les mauvaises herbes sont moins de 8 cm de hauteur et en pleine croissance, utiliser 0,5 à 0,8 L/ha.

Si les mauvaises herbes sont plus grandes que 8 cm, ou pour les mauvaises herbes plus difficiles à contrôler, utiliser jusqu'à 1,1 L/ha.

**Après la levée des cultures :**

Au printemps, entre le plein tallage et le stade de la phase d'épiage, jusqu'à 0,8 L/ha.

Ne pas appliquer pendant ni après le stade de la feuille étendard.

Ne pas appliquer sur les plantules de céréales d'automne à l'automne.

**MÉTHODE :** Application terrestre ou aérienne.

**DOSE MAXIMUM PAR  
HECTARE ET PAR AN :** 1,3 L.

---

**CULTURE :** Maïs de grande culture

**MOMENT PROPICE  
À L'APPLICATION :**

En traitement généralisé, avant que le maïs ne mesure 15 cm de haut (feuille déployée) et/ou avant la 6<sup>e</sup> feuille. Une application généralisée à des stades plus avancés endommagera le maïs.

Pour des applications plus tardives (maïs 15-75 cm, feuille déployée), pulvériser à l'aide d'un jet protégé ou d'un jet dirigé, à l'aide de pendillards. Ne pas pulvériser sur le feuillage du maïs.

Ne pas appliquer dans les 2 semaines qui précèdent l'apparition des panicules et des soies.

Éviter de sarcler pendant les 2 semaines qui suivent l'application.

Utiliser dans un minimum de 100 L/ha d'eau.

Ne pas ajouter d'huile ni de surfactant.  
Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

**MÉTHODE :** Application terrestre ou aérienne.

**DOSE RECOMMANDÉE  
PAR HECTARE :**

Jusqu'à 0,8 L.

---

**CULTURE :** Graminées établies cultivées pour la production de fourrages ou de semences

**MOMENT PROPICE  
À L'APPLICATION :**

Au printemps, jusqu'au stade de la phase d'épiage ou à l'automne, après la récolte.  
Le fait de traiter pendant la floraison ou la pollinisation diminue le rendement des cultures de semences.  
Utiliser un minimum de 100 L/ha d'eau.  
Ne pas appliquer plus de deux traitements par an.

**MÉTHODE :** Application terrestre ou aérienne.

**DOSE RECOMMANDÉE  
PAR HECTARE :**

Jusqu'à 0,8 L (cultures pour la production de semences)  
Jusqu'à 1,6L (cultures pour le foin ou le pâturage)

---

**CULTURE :** Pâturage établi et parcours naturel (sans légumineuses)

**MOMENT PROPICE  
À L'APPLICATION :**

Appliquer dans une période de croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou en septembre.  
Appliquer après la coupe ou la paissance et quand les mauvaises herbes sont en croissance.  
Bien recouvrir le feuillage, en utilisant 100 à 300 litres d'eau par hectare.  
Un deuxième traitement peut être nécessaire pour supprimer les mauvaises herbes vivaces.  
Ne pas appliquer sur des graminées et des pâturages nouvellement semés avant qu'ils ne soient bien établis.  
En présence de bonnes conditions de croissance et d'humidité, une pulvérisation peut être effectuée jusqu'à 2 semaines avant la gelée.  
Ne pas appliquer plus de deux traitements par an.

**MÉTHODE :** Application terrestre ou aérienne.

## **DOSE RECOMMANDÉE**

**PAR HECTARE :** Jusqu'à 3,4L.

---

### **USAGES SUR LES**

**TERRAINS INCULTES :** Chaume, Bords de routes, Terres non cultivées (p. ex. pour l'utilisation sur les bords de route, emprises le long des voies de transport, sur les servitudes des réseaux de services publics, aéroports, les terrains incultes et les parcs industriels)

### **MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :**

Appliquer dans une période de croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou en septembre. Bien recouvrir le feuillage, en utilisant 100 à 300 litres d'eau par hectare.

Un deuxième traitement peut s'avérer nécessaire pour supprimer les mauvaises herbes vivaces.

Ne pas appliquer plus de deux traitements par an.

Le fait de herser les chaumes de céréales et de pulvériser les repousses peut aider à la suppression.

En présence de bonnes conditions de croissance et d'humidité adéquate du sol, une pulvérisation peut être effectuée jusqu'à 2 semaines avant la gelée.

Lorsqu'on utilise un pulvérisateur manuel à compression mécanique, NE PAS manipuler plus de 7,5 L de Nufarm 2,4-D Ester 700 Herbicide Liquide/jour/personne (sans respirateur) ou 12 L/jour/personne (avec respirateur).

### **MÉTHODE :**

Application terrestre ou aérienne (chaume et terres non cultivées).

Application terrestre (Bords de routes, aéroports).

## **DOSE RECOMMANDÉE**

**PAR HECTARE :** Jusqu'à 3,4 L.

---

### **USAGES DANS LES**

**PELOUSES :** Gazonnières et Terrains de golf (allées et herbes longues) Prévoir des zones tampons adéquates telles que spécifiées pour protéger la végétation sensible non ciblée.

### **INFORMATION SUR L'APPLICATION :**

Ce produit est efficace seulement lorsqu'il est appliqué sur les feuilles des mauvaises herbes en pleine croissance.

Ce produit n'empêche pas la croissance de nouvelles mauvaises herbes.

Appliquer seulement en présence de plantes nuisibles.

Appliquer dans une période de croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou en septembre, avant que les graminées n'atteignent le stade de la feuille étendard (phase d'épiage).

Si l'envahissement des mauvaises herbes ne justifie pas un traitement généralisé (p.ex., la pelouse entière), envisager des applications locales seulement aux endroits où poussent des mauvaises herbes.

Les applications au moment où les plants subissent des conditions climatiques stressantes ; chaud, froid ou sécheresse, augmentent les risques de dommages aux pelouses et peuvent réduire la suppression des mauvaises herbes.

Éviter de tondre pendant plusieurs jours avant et après le traitement.

Faire attention de ne pas pulvériser sur la végétation désirable avoisinante.

Ne pas traiter l'agrostide ni les zones nouvellement semées. NE PAS appliquer sur les racines exposées des arbres et des plantes ornementales.

Ne pas appliquer dans les 24 heures qui précèdent une pluie ou l'irrigation ni durant les périodes chaudes et sèches.

Ne pas permettre aux personnes (autres que l'applicateur) ni aux animaux de pénétrer dans les zones traitées pendant la pulvérisation.

Ne pas pénétrer dans les zones traitées tant que la pulvérisation n'est pas complètement sèche.

## MÉTHODE :

Application terrestre seulement. NE PAS appliquer par voie aérienne.

Bien recouvrir le feuillage, en utilisant 100 à 300 litres d'eau par hectare.

### **Pulvérisation de grandes cultures :**

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter l'application de ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser de gouttelettes de diamètre inférieur à la taille grossier correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE).

## NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS :

NE PAS appliquer plus de deux traitements par saison, excluant les traitements localisés

## DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :

Jusqu'à 1,9 L par application.

Jusqu'à un total de 3,8 L par année.

---

## **SUPPRESSION DE LA VÉGÉTATION LIGNEUSE DANS LES ZONES NON-PÂTURÉES :**

Appliquer en période de croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou septembre. Appliquer 3,25 à 6,78 litres de produit dans 1000 à 3000 litres d'eau par hectare, par voie terrestre.

Par voie aérienne, appliquer 55 à 165 litres de bouillie de pulvérisation par hectare.

Si un mélange d'huile et d'eau est utilisé comme support, ajouter 15 litres d'huile et mélanger le tout dans 40 litres d'eau en agitant continuellement.

Utiliser la dose inférieure sur les espèces plus sensibles comme le cerisier à grappes, la symphorine de l'Ouest et le saule.

Pulvériser les broussailles jusqu'à 3 mètres de hauteur quand le feuillage est bien développé.

Les applications effectuées aussitôt que les feuilles sont complètement déployées donnent habituellement les meilleurs résultats.

Appliquer un volume de bouillie suffisamment élevé pour mouiller complètement toutes les parties du plant jusqu'au sol.

Les broussailles ou les arbres de plus de 3 mètres de hauteur devraient être coupés près du sol et traités lorsque la repousse mesure plus que 0,6 mètre de hauteur.

En présence de bonnes conditions de croissance et d'humidité adéquate du sol, une pulvérisation peut être effectuée jusqu'à 2 ou 3 semaines avant la gelée.

Pour diminuer les risques de dérive, un agent antidérive peut être ajouté. Pour connaître l'ordre de mélange, se conformer au mode d'emploi de l'étiquette de l'agent antidérive.

Application terrestre ou aérienne.

Ne pas appliquer plus de deux traitements par an.

Lorsqu'on utilise un pulvérisateur manuel à compression mécanique, NE PAS manipuler plus de 7,5 L de Nufarm 2,4-D Ester 700 Herbicide Liquide/jour/personne (sans respirateur) ou 12 L/jour/personne (avec respirateur).

---

---

## **TRAITEMENT DE LA BASE DU TRONC ET DES SOUCHES :**

Suppression des broussailles ligneuses et des jeunes arbres difficiles à supprimer.

La solution peut être appliquée à la base des broussailles et des jeunes arbres à n'importe quel moment de l'année, avant la formation de l'écorce liégeuse.

Pour prévenir la repousse, traiter les souches immédiatement après la coupe en pulvérisant ou en peignant les souches, les racines exposées et les surfaces coupées.

Il est essentiel de tremper à fond.

Mélanger 2,5 L dans 100 L de mazout. Pulvériser jusqu'au ruissellement.

Lorsqu'on utilise un pulvérisateur manuel à compression mécanique, NE PAS manipuler plus de 7,5 L de Nufarm 2,4-D Ester 700 Herbicide Liquide/jour/personne (sans respirateur) ou 12 L/jour/personne (avec respirateur).

---

## **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :**

### **Mauvaises herbes sensibles :**

Laiteron potager, bardanette épineuse (avant le stade de 4 feuilles), Bardane (avant le stade de 4 feuilles), Lampourde glouteron, Vergerette annuelle, Caméline faux-lin, fausse-herbe à poux, Sagesse-des-chirurgiens, Grande herbe à poux, Salsifis majeur, Kochia à balais, Chénopode blanc, Moutardes (sauf des chiens et tanaïsie), Crépis des toits (à l'automne et à 1-2 feuilles au printemps), Plantain, Laitue scariole, Herbes à poux, Amarante à racine rouge, Anserine de Russie, Soude roulante, Bourse-à-Pasteur, Grande Ortie, Tabouret des champs, Mélilot (plantule), Euphorbe à feuille de serpolet, Canola spontané (tous les types, 1 à 4 feuilles), Radis sauvage, Tournesol sauvage (hélianthe des prairies)

### **Doses pour supprimer les mauvaises herbes sensibles :**

Petites plantules (2-4 feuilles): en croissance rapide, bonnes conditions de croissance : 0,5 à 0,8 L/ha.

Mauvaises herbes plus grosses, conditions sèches ou fraîches, infestations sévères : 0,8 L/ha. À des stades plus avancés, les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer.

### **Mauvaises herbes plus difficiles à supprimer :**

Patience crépue (appliquer avant le stade de 4 feuilles), Moutarde des chiens, Lépidie des champs, Sagesse-des-chirurgiens (si traitée avant la montée en graine au printemps), Sénéçon vulgaire, Galinsoga cilié, Épervière, Prunelle vulgaire, Renouée des oiseaux (appliquer avant le stade de 4 feuilles), Crépis des toits (si traité avant la montée en graine au printemps), Chénopode glauque, Matricaire odorante, Amarante fausse-blite, Pourpier potager, Petite oseille, Moutarde tanaïsie, Amarante blanche, Abutilon, Canola spontané (tous les types, 4 à 6 feuilles).

### **Doses pour les mauvaises herbes plus difficiles à supprimer :**

Petites plantules (2-4 feuilles), en croissance rapide, bonnes conditions de croissance : 0,9 à 1,3 L/ha.

Mauvaises herbes plus grosses, conditions sèches ou fraîches, infestations sévères : 1,3 L/ha. À des stades plus avancés, les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer.

### **Mauvaises herbes très difficiles à supprimer – on ne peut s'attendre qu'à une suppression des parties épigées :**

Armoise bisannuelle, Laitue bisannuelle, Chardon vulgaire, Bardane, Renoncule, Chardon des champs, Chicorée sauvage, Patience crépue, Pissenlit, Liseron des champs, Céraiste des champs\*, Prêle des champs\*, Herbe à gomme, Liseron des haies, Ortie royale (avant le stade de 4 feuilles)\*, Cranson dravier, Renouée persicaire\*, Euphorbe érule, Céraiste vulgaire\*, Laiteron des champs, Centaurée de Russie, Matricaire inodore, Renouées\*, Sarrasin de Tartarie, Cardère des bois, Tournesol spontané, Renouée liseron\*, Barbarée vulgaire (supprimée avec des applications faites avant le stade de 4 feuilles).

\* Utiliser la dose la plus élevée pour la répression.

### **Doses pour la suppression des parties épigées des mauvaises herbes très difficiles à supprimer :**

Petites plantules (2-4 feuilles), en croissance rapide, bonnes conditions de croissance : 1,1 à 1,3 L/ha.



Mauvaises herbes plus grosses, conditions sèches ou fraîches, infestations sévères : 1,3 L/ha.  
À des stades plus avancés, les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer.

## **SUPPRESSION DE GRANDE HERBE À POUX EN SOJA**

### **AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour l'usage spécial décrit ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Nufarm Agriculture Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Nufarm Agriculture Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur la culture figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assume tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Nufarm Agriculture Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins de l'usage décrit ci-dessous.

### **MODE D'EMPLOI :**

**Culture :** Soja

**Ravageur :** Grande herbe à poux

**Moment propice à l'application :** En prélevée du soja (appliquer un minimum de 7 jours avant de planter)

En postlevée à la grande herbe à poux

**Méthode :** Application terrestre.

**Dose recommandée par hectare :** 0,5 – 0,8 L/ha

### **PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :**

Ne pas utiliser dans les sols sableux avec moins de 1 % matière organique. Planter les graines de soja le plus profondément possible, mais pas moins de 2,5 cm. Ajuster le planteur pour assurer une couverture adéquate des semences plantées.

Ne pas faire paître ou couper la culture traitée à des fins de fourrage ou foin jusqu'à 67 jours après l'application.

NE PAS retourner sur les sites traités et en interdire l'accès aux travailleurs pendant de délai de sécurité de 12 heures suivant le traitement.

**Volume d'application :** 50 – 200 L/ha

**Délai d'attente avant la récolte :** 90 jours

**Nombre d'applications :** Un par saison

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**RESTRICTION QUANT À L'USAGE :**  
**ENTRETIEN DES FORÊTS ET DES BOISÉS :****NATURE DE LA RESTRICTION :**

Ce produit doit être utilisé seulement de la manière autorisée. Consulter les autorités locales responsables des pesticides sur les permis qui peuvent être requis.

**DÉGAGEMENT DES CONIFÈRES - APPLICATION AÉRIENNE :**

Pour supprimer les feuillus indésirables dans les peuplements de sapins, de pruches, d'épinettes et de pins, utiliser 3,63 à 4,7 L/ha de l'herbicide liquide Nufarm 2,4-D Ester 700 dans une bouillie de 30 à 80 L/ha. Utiliser de l'eau ou un mélange "huile-eau".\* Il est à noter qu'il ne faut jamais verser d'eau ou de mélange contenant de l'eau dans le récipient de l'herbicide liquide Nufarm 2,4-D Ester 700 ou dans la solution prémélangée à base d'huile. Note : L'herbicide liquide Nufarm 2,4-D Ester 700 dans l'eau ou dans une bouillie à base d'huile forme une émulsion et non une solution, donc une séparation de l'émulsion peut se produire si la bouillie n'est pas agitée continuellement jusqu'à ce qu'elle soit complètement utilisée. Une agitation mécanique est recommandée.

Pour éviter d'endommager les conifères, pulvériser seulement lorsque toute nouvelle croissance végétative est durcie, lorsque les bourgeons terminaux sont piquants. Assurez-vous que les conifères ne sont pas dans la deuxième phase active de croissance vers la fin de l'été.

Les feuilles ne devraient pas avoir commencé à changer de couleur. La suppression des espèces qui tallent beaucoup, comme l'érable, le peuplier faux-tremble et le peuplier baumier peut être seulement partielle. Le framboisier n'est pas supprimé et s'il est présent, il peut proliférer lorsque les feuillus sont enlevés.

**PRÉPARATION DES SITES D'AMÉNAGEMENT- APPLICATION AÉRIENNE :**

Pour supprimer les feuillus sur des sites où l'on désire planter des conifères, utiliser 4,7 à 6,78 litres de l'herbicide liquide Nufarm 2,4-D Ester 700 dans 30 à 100 litres de bouillie de pulvérisation totale par hectare. Pulvériser d'une façon uniforme lorsque le feuillage est bien développé et lorsque le sous-bois est en pleine croissance. Quand la croissance est active et que le sol est humide, une pulvérisation peut être faite de 2 à 3 semaines avant la première gelée. Ne pas appliquer plus de deux traitements par an. Utiliser un mélange à 10% huile-eau\* pour de meilleurs résultats.

**NOTE :** Lors de la préparation des sites, ne pas planter des conifères avant de pulvériser car les conifères présents lors de la pulvérisation peuvent être endommagés ou détruits. Afin de réduire les possibilités de dérive sur les terrains non agricoles, un agent anti-dérive peut être ajouté. Bien suivre le mode d'emploi de l'étiquette de l'agent anti-dérive pour connaître l'ordre de mélange.

\* Pour préparer le mélange "huile-eau", ajouter l'herbicide liquide Nufarm 2,4-D Ester 700 à l'huile dans un récipient séparé. L'agitation vigoureuse de 1 litre de l'herbicide liquide Nufarm 2,4-D Ester 700 va émulsifier jusqu'à 10 litres d'huile dans une bouillie de 100 litres. Verser de l'eau dans le réservoir vide et ajouter lentement le mélange à base d'huile en agitant continuellement. Tout le mélange devrait être dans le réservoir lorsqu'on a versé 1/3 de la quantité totale d'eau requise. Si le mélange à base d'huile est versé dans le réservoir sans eau, l'ajout de l'eau peut former une émulsion inversée (eau dans l'huile) qui sera très difficile à défaire.

#### **PRÉCAUTIONS D'USAGE :**

Lors d'application aérienne, on peut obtenir un recouvrement uniforme et minimiser la dérive en utilisant une pression de 235 kPa ou moins aux buses, en dirigeant les buses vers l'arrière, en utilisant une rampe qui ne dépasse pas plus de 3/4 l'envergure des ailes de l'avion et en pulvérisant lorsque la vitesse du vent est moins de 8 km/h.

AVANT TOUTE APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE SUR UN ESPACE FORESTIER, veuillez consulter les plus récentes cartes topographiques approuvées par les autorités provinciales pour le secteur à traiter (échelle 1:50 000), ou toute autre source de renseignements à jour (p. ex. les systèmes GPS), ceci afin de recenser les habitats aquatiques sensibles. Parmi les habitats aquatiques sensibles figurent : (a) les cours d'eau et les plans d'eau, y compris les bassins de retenue, les étangs de castors et les étangs tourbeux, qui figurent sur les cartes ou dans le système GPS; (b) les cours d'eau et les plans d'eau qui ne figurent pas sur les cartes ou dans le système GPS, mais qui sont visibles des airs.

### **Instructions sur l'étiquette concernant l'épandage aérien**

#### **Mode d'emploi**

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés. Il est interdit de recourir à des signaleurs humains.

### **Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter une combinaison de travail par-dessus, une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes ou un écran facial durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations.

Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### **Mises en garde propres au produit**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Pour les applications sur les emprises, les zones tampons servant à protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises.

Toutefois, il faut avoir recours aux meilleures stratégies d'application qui soient en termes de réduction de la dérive hors site, ce qui suppose notamment la prise en considération des conditions météorologiques (p. ex. la direction du vent, la faible vitesse du vent) et du matériel de pulvérisation utilisé (p. ex. gouttelettes de taille grossière, hauteur minimale au-dessus du couvert végétal). Les personnes qui appliquent le produit doivent cependant respecter les zones tampons prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

### **Zones Tampons :**

Aucune zone tampon n'est requise lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivants sont employés : un pulvérisateur manuel à compression mécanique ou à dos et traitement localisé.

En ce qui concerne l'utilisation de l'herbicide à des fins de préparation d'un site et de dégagement des conifères, les zones tampons servant à protéger les habitats terrestres ne sont pas requises. Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans les tableaux ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval de l'habitat terrestre sensible (tel que prairie, forêt, brise-vent, terre à bois, haie, zone riveraine et zone arbustive), de l'habitat d'eau douce sensible (tel que lac, rivière, bournier, étang, fondrière des Prairies, ruisseau, marais, cour d'eau, réservoir et milieu humide) ainsi que de l'habitat estuarien ou marin sensible. Les plans d'eau saisonniers doivent être protégés par une zone tampon s'ils contiennent de l'eau lors du traitement. Les plans d'eau qui se ne remplissent pas chaque année n'ont pas à être protégés par une zone tampon.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :					
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres	
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m		
Pulvérisateur agricole*	Terrains de golf, gazon en plaques		1	0	1	0	1	
Pulvérisateur agricole*	Cultures de grande production (blé, orge, seigle, maïs de grande culture)		1	1	1	1	1	
	Prairies, chaume de cultures, Pâturages, grands pâturages libres, terres non agricoles (y compris les emprises** et l'utilisation à des fins de débroussaillage)		1	1	1	1	2	
Pulvérisation aérienne	Cultures de grande production (blé, orge, seigle, maïs de grande culture)	Voiture fixe	10	1	1	1	45	
		Voiture tournante	10	0	1	1	40	
	Prairies, jachères et chaume de cultures, Pâturages, grands pâturages libres	Voiture fixe	15	0	1	1	60	
		Voiture tournante	15	0	1	0	50	
Pulvérisation aérienne	Terres non agricoles (y compris les emprises** et l'utilisation à des fins de débroussaillage)	3,4 L/ha	Voiture fixe	70	0	1	0	150**
		Voiture tournante	35	0	1	0	80**	
	6,78 L/ha	Voiture fixe	125	1	15	1	225**	
		Voiture tournante	50	1	5	1	100**	

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :				
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisation aérienne	3,4 L/ha	Voilure fixe	175	0	1	0	NR
		Voilure tournante	95	0	1	0	NR
	4,7 L/ha	Voilure fixe	225	1	1	0	NR
		Voilure tournante	125	1	1	0	NR
	6,78 L/ha	Voilure fixe	350	1	20	1	NR
		Voilure tournante	175	1	10	1	NR

NR = Non requise

\* Dans le cas du pulvérisateur agricole, on peut réduire la zone tampon en utilisant des écrans protecteurs. Lorsqu'on utilise une rampe de pulvérisation munie d'un écran qui s'étend sur toute sa longueur et jusqu'au couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 70 %. Lorsqu'on utilise une rampe dont les buses sont munies d'écrans coniques fixés à moins de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 30 %.

\*\* Pour l'application sur les emprises, les zones tampons servant à protéger les habitats terrestres ne sont pas requises.

**REMARQUE :** Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre [fin ou moyen ou grossier] de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

30744000

13-2236

A-22-octobre-2014



